



Question sur les contractuel a 70%

Par **rodrigue01**, le **12/11/2009** à **10:53**

Bonjour,
je suis un agent contractuel en CDD à temps partiel (70%) depuis moins de six mois.
Mon employeur est une université (donc collectivité territoriale je suppose).

Le service dans lequel je travaille emploie plusieurs personnes dans ce cas, et malgré le manque d'effectifs vient d'embaucher des agents contractuels supplémentaires, à temps plein cette fois-ci.

J'ai donc effectuer une demande pour passer à 100%.

Mon employeur me stipule qu'il n'a pas le droit de passer mon contrat à temps plein, je dois attendre la fin de mon CDD (encore dix mois) pour pouvoir passer à 100%.

J'aimerais savoir si son excuse est valable, et si je peux faire valoir mes droits dans le cas contraire.

Merci d'avance pour vos réponses.